DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 DÉCEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Demande de subvention auprès du fonds d'acquisition pour les musées de France

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 décembre 2012
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 27 décembre 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille douze, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL*, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 G 00, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 12 G 01

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS D'ACQUISITION POUR LES MUSÉES DE FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur HAÏAT

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Selon un usage en vigueur aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, le comité de soutien de Claude DEBUSSY a fait réaliser quatre projets artistiques en l'honneur du compositeur. Dans le cadre du 150ème anniversaire de sa naissance, la Ville a réuni les quatre œuvres dans le cadre de l'exposition « Debussy et Saint-Germain ».

Le monument de l'architecte Jean BURHALTER et des frères MARTEL et la sculpture d'Aristide MAILLOL sont visibles dans la Maison Claude DEBUSSY. Les deux derniers projets sont des dessins au fusain du peintre symboliste belge Henry de GROUX appartenant à un collectionneur privé.

La Ville souhaite rassembler les 4 projets pour le compte de la Maison natale Claude DEBUSSY, rattachée au Musée municipal, en acquérant les projets de fusains de Henry de GROUX considérés comme parmi les plus beaux de son œuvre. Le collectionneur propose de les céder pour un montant total de 10 000 €. La commission scientifique des Musée de France a approuvé le montant de ces acquisitions lors de sa séance du 29 novembre 2012.

Le Musée municipal étant labellisé « *Musée de France* », la Ville peut solliciter une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées de France (FRAM) qui participe au financement de ce type d'acquisition par l'intermédiaire de la DRAC.

Le montant de la subvention sera déterminé après présentation des projets d'acquisition par une commission paritaire ad hoc. Il varie entre 20 et 40% du montant du coût d'acquisition selon l'importance du projet et le nombre de dossiers présentés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du FRAM pour l'acquisition des deux projets au fusain de l'artiste Henry de GROUX,
- signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du FRAM pour l'acquisition des deux projets au fusain de l'artiste Henry de GROUX,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines